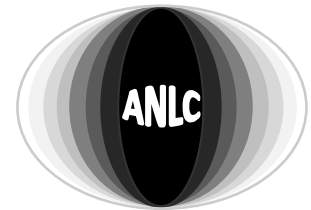




REPUBLIQUE DU BENIN



**AUTORITE NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION**

**ATELIER DE VALIDATION DES DOCUMENTS TRADUITS EN HUIT
(08) LANGUES NATIONALES DE LA LOI N°2011-20 DU 12
OCTOBRE 2011 PORTANT LUTE CONTRE LA CORRUPTION ET
AUTRES INFRACTIONS CONNEXES EN REPUBLIQUE DU BENIN**

RAPPORT GENERAL

Parakou, le 08 janvier 2015

Sommaire

Pages

Introduction.....3

I- Allocutions.....3

II- Méthodologie.....4

III- Présentation des consignes de travail.....4

IV- Principales observations relevées.....4

V- Recommandations.....5

VI-Perspectives.....5

Annexe.....6

Introduction

Le jeudi 08 janvier 2015 a eu lieu à l'hôtel Ifè Oluwa de Parakou, un atelier de validation des documents traduits en huit (08) langues nationales de la loi n°2011-20 du 12 Octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

Etaient présents à cet atelier, trente et cinq (35) participants dont le Président de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), le Rapporteur de l'ANLC en charge du Secrétariat Permanent, l'équipe de gestion du « Projet Prévention et Lutte contre la Corruption », l'Assistant financier de l'Agence Comptable, le Chargé de l'informatique et de la logistique de l'ANLC, et les membres de l'équipe de traducteurs et relecteurs. (Ci-joint liste de présence).

Le présent rapport général qui fait la synthèse des travaux réalisés au cours de cet atelier, s'articule autour des points ci-après : (i) allocutions du Directeur Exécutif de Sian'Son ONG et du Président de l'ANLC, (ii) présentation de la méthodologie de l'Atelier, (iii) présentation des consignes suivie des travaux en sous-groupes linguistiques, (iv) principales observations relevées par les différents sous-groupes, (v) recommandations formulées, (vi) perspectives.

I. Allocutions du Directeur Exécutif de Sian'Son ONG et du Président de l'ANLC : portée et contenu

Invité par le Chargé de protocole de l'ANLC à prendre la parole, le Directeur Exécutif de Sian'Son ONG a d'abord présenté aux participants ses meilleurs vœux pour l'année 2015 avant de situer la rencontre dans son contexte. Le présent atelier, a-t-il rappelé, a pour objectif d'évaluer le travail effectué par les traducteurs afin de dégager au niveau des documents traduits, les parties qui nécessitaient une amélioration. Abondant dans le même sens que lui, le Président de l'ANLC a précisé que cette activité s'inscrit dans le cadre du « Projet Prévention et Lutte contre la Corruption » élaboré et présenté à la Fondation OSIWA, qui a accepté de le financer. Tout en remerciant les participants pour le travail accompli, le Président les a exhortés à donner le meilleur d'eux-mêmes pour la réussite de l'Atelier afin que, aux termes du processus de traduction, les documents qui en sortiraient, puissent être revêtus du sceau de la qualité.

Un tour de table permettant à chaque participant de se présenter, a mis fin au chapitre des allocutions.

II- Méthodologie adoptée pour la conduite des travaux

Pour l'efficacité du travail, il a été proposé à l'assistance qui l'a validée, une démarche méthodologique centrée sur les travaux en sous-groupes. Ainsi, huit (08) différents sous-groupes correspondant aux huit (08) langues nationales retenues au niveau du projet, ont été constitués. Composé d'1 Traducteur, d'1 Relecteur et d'1 Président de commission linguistique, chaque groupe a reçu mandat de travailler sur le document à lui confié en prenant soin de ressortir les points à améliorer pour la finalisation du document. Les observations issues de ce travail devront faire l'objet d'une présentation en plénière. Après son approbation, cette méthodologie a été validée par l'ensemble des participants à l'atelier.

III- Présentation des consignes suivie des travaux en sous-groupes linguistiques.

Les consignes présentées par le Responsable en charge des projets au sein de l'ONG Sian'Son, sont basées sur l'approche de travail à utiliser par les sous-groupes linguistiques. Ces consignes recommandaient à chacun des sous-groupes de discuter sur chaque passage des documents traduits, pour aboutir à une proposition consensuelle avec au besoin, l'arbitrage du Président de la commission linguistique. Il est attendu de ce travail, une présentation en plénière des observations, difficultés et recommandations formulées par chaque sous-groupe.

IV- Principales observations relevées par les sous-groupes linguistiques

Quelques observations ont été relevées par les sous-groupes linguistiques aux termes des travaux. Les plus significatives sont :

1. deux (02) traductions sur les huit (08) sont restées inachevées.
2. au niveau de certains documents, les traductions n'ont pas respecté la police adaptée.
3. plusieurs intervenants ont relevé que beaucoup de concepts utilisés dans le texte originel de la loi n'ont pas leur correspondant dans les langues nationales.
4. la majorité des intervenants ont déploré le fait que la version française de la loi leur était parvenue avec un peu de retard.
5. la majorité des participants ont fait remarquer que l'atelier aurait pu être planifié sur plusieurs jours afin de permettre aux personnes

ressources de disposer de plus de temps pour la relecture des documents.

6- la mise en forme de certains documents laisse à désirer.

7- nulle part, ni les noms des traducteurs, ni le nom de l'ONG n'ont été mentionnés dans les documents.

8- certains documents sont émaillés de beaucoup de fautes.

V- Quelques recommandations formulées

▪ A l'endroit de l'ANLC.

Plusieurs recommandations sont issues de cet atelier. Les plus importantes sont :

- 1- Prendre des dispositions pour assurer la vulgarisation des documents de la loi traduite en huit (08) langues nationales.
- 2- Associer les traducteurs et les relecteurs à l'impression des documents traduits en vue de favoriser leur exploitation optimale. L'implication de ces personnes ressources est d'autant plus importante que toute utilisation inadaptée des polices ou des caractères à l'imprimerie, risquerait de modifier la nature du texte initial.
- 3- Pour les fois à venir, il est recommandé de prendre des dispositions pour transmettre à temps, les documents de travail.

▪ A l'endroit de Sian'Son ONG

1. Veiller au respect des polices et des caractères adaptés à chaque langue.
2. Respecter les délais quant à la finalisation et le dépôt des documents améliorés.

VI- Perspectives

Aux termes des travaux de l'atelier, les traducteurs et relecteurs ont pris l'engagement de poursuivre l'évaluation des documents dont les résultats seront retournés à Sian'Son ONG suivant les délais ci-après :

N°	LANGUES	DELAIS
1	FON	22 Janvier 2015
2	GOUN	15 Janvier 2015
3	MINA	15 Janvier 2015

4	DENDI	18 Janvier 2015
5	YOM	15 Janvier 2015
6	YORUBA	10 Janvier 2015
7	BAATONNU	12 Janvier 2015
8	DITAMMARI	12 Janvier 2015

Commencés vers 9h05 minutes, les travaux de l'atelier ont pris fin aux environs de 17h 43 mn sur une note de satisfaction des participants.

ANNEXE

- Liste de présence des participants